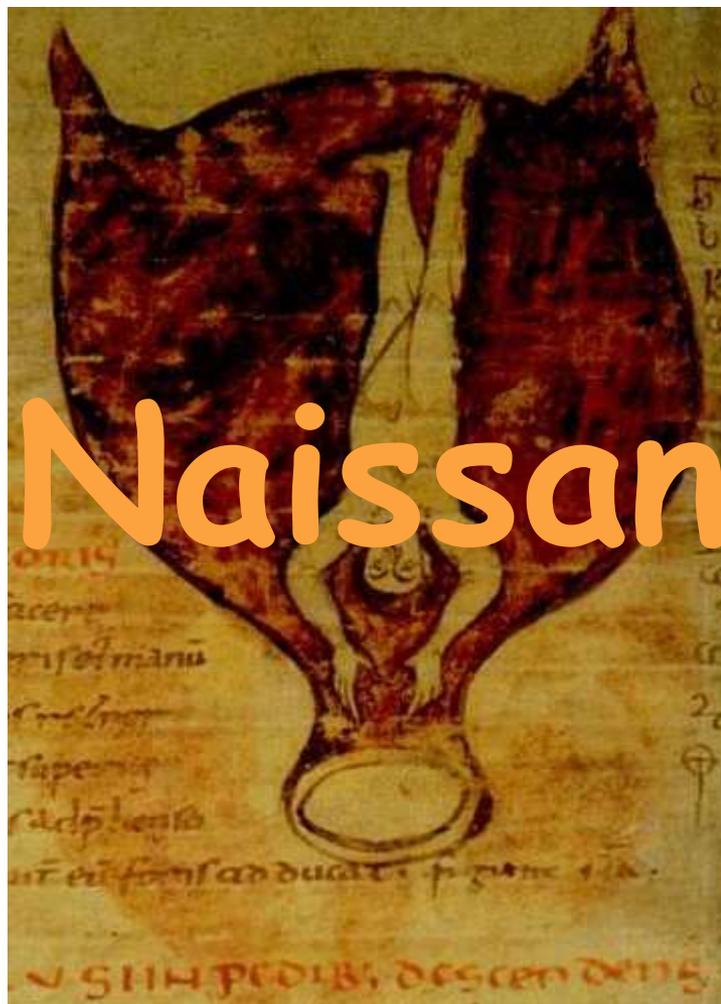




La Naissance



Club de Généalogie de Saint-Jean de Beaugard/jLM/19/11/2011

Merci

Annie

Evelyne

Martine L.

Nicole R.

et Albert



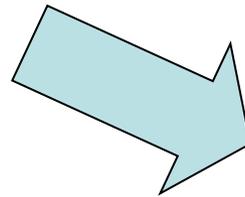
pour votre participation.

Un peu d'histoire





De
l'enfantement
naturel



à l'accouchement
médicalisé moderne.



La Préhistoire

Les Vénus paléolithiques

- Représentation de la « Déesse Mère »
- Poupées de fertilité
- Symboles érotiques
- Symboles de grossesse



Egypte ancienne



La patiente s'accroupit sur le sol ou sur deux tas de briques parallèles qui font office de siège d'accouchement.

La Grèce antique

L'obstétrique grecque
rayonnera dans le
bassin méditerranéen



- **Rome** en héritera
- puis les **Hébreux** et les **Arabes**
- (Ressurgit au Moyen-âge)

Naître au Moyen-âge

n' est pas sans risque, que ce soit pour la mère ou pour l'enfant.

Beaucoup de nouveau-nés meurent à la suite d'un accouchement difficile ou à cause de mauvaises conditions d'hygiène.

La naissance traditionnelle jusqu'au XVIII^{ème} siècle



Pendant des siècles, les naissances ont lieu à la maison dans un espace quotidien.

Dans un espace quotidien

La salle commune,
est souvent la
seule à posséder
une cheminée.



La matrone et l'entourage

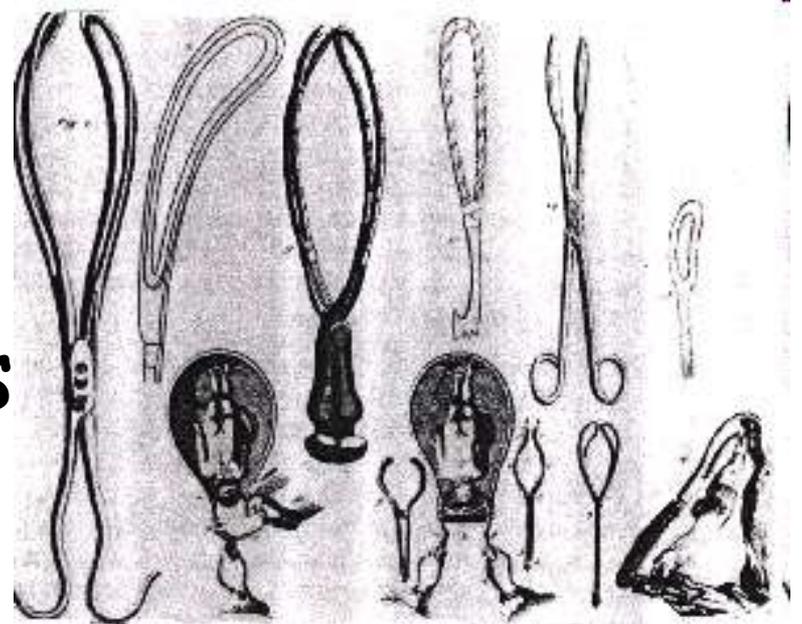


A couvert !



Les transformations de la naissance à domicile au XVIII^{ème} siècle

Arrivée de l'accoucheur
(chirurgien)
dans un monde
traditionnellement
réservé aux femmes



Angélique du COUDRAY (1714-1789) Sage-femme des Lumières



La médicalisation de la naissance au XIX^{ème} siècle

Pendant les deux premiers tiers du
XIX^{ème} siècle,
malgré une meilleure formation des
soignants,
les hôpitaux restent encore des
lieux effrayants.

En 1870, **Tarnier** met en œuvre la première politique de prévention par une hygiène rigoureuse

En 1878, **Pasteur** montre aux médecins l'importance vitale des pratiques rigoureuses d'asepsie, d'antisepsie et de stérilisation.



L'accouchement à l'hôpital au XX^{ème} siècle



A Paris, en 1939, la naissance en milieu médicalisé concerne la majorité des naissances 67,8%, contre 7,7% à domicile et 24,3% chez une sage-femme.

À partir de 1952,
l'évolution s'accélère : la majorité
des accouchements a lieu désormais
en milieu hospitalier

53% en 1952 (A.S.D.),

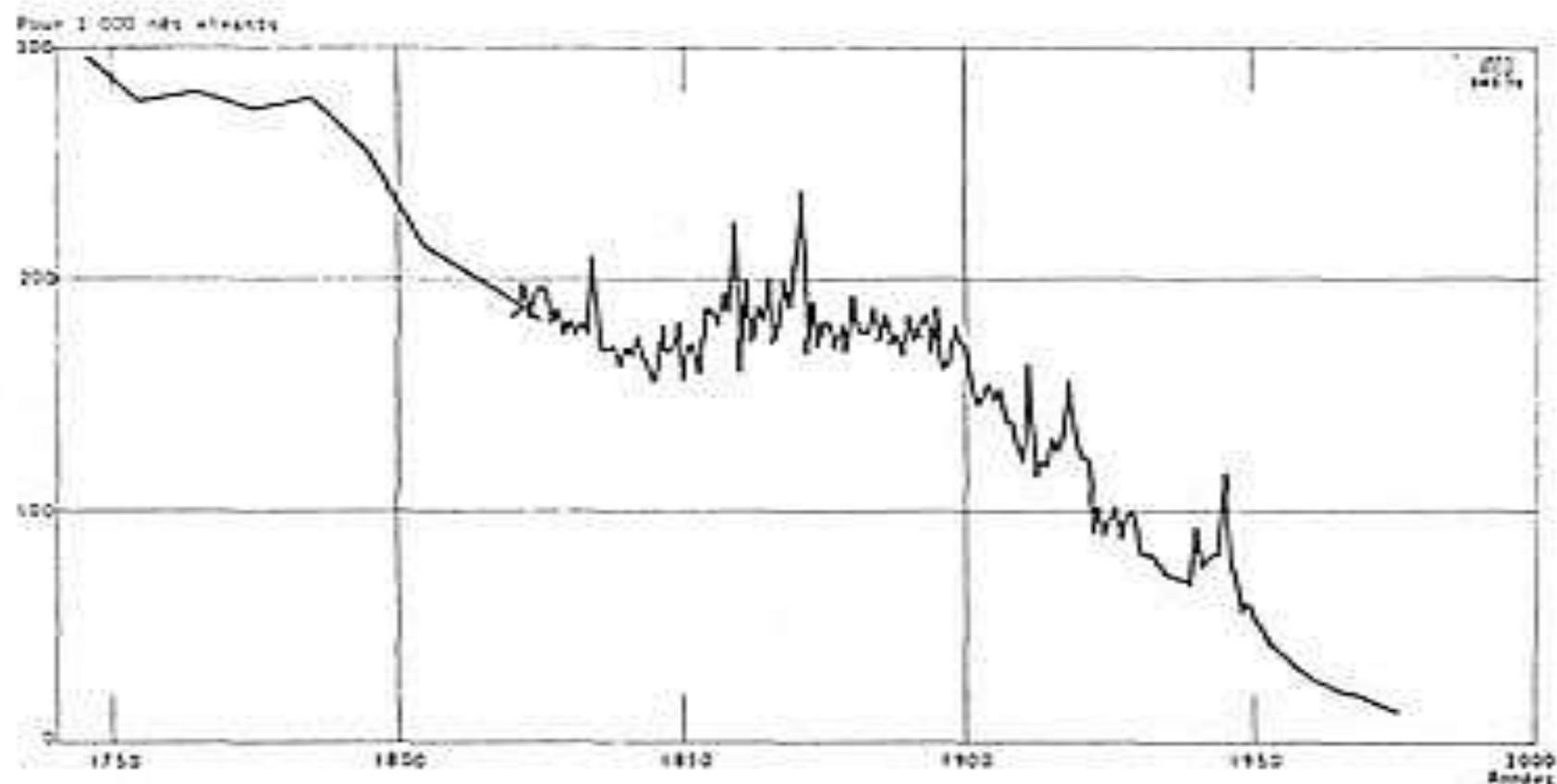
85% en 1962,

1975 Loi Veil,

1970-1980

transformation des pratiques
de naissance:

échographie, monitoring, péridurale



Mortalité infantile (taux rectifiés) * depuis 1740
(France entière)

* C'est-à-dire en tenant compte des décès d'enfants morts avant la déclaration de naissance.

Et, avec les nouveaux pères,



la richesse affective
des accouchements
d'autrefois
semble réapparaître
aujourd'hui.



Déclaration de naissance



Le prénom du baptême

premier garçon

grand-père paternel

maternel le second,

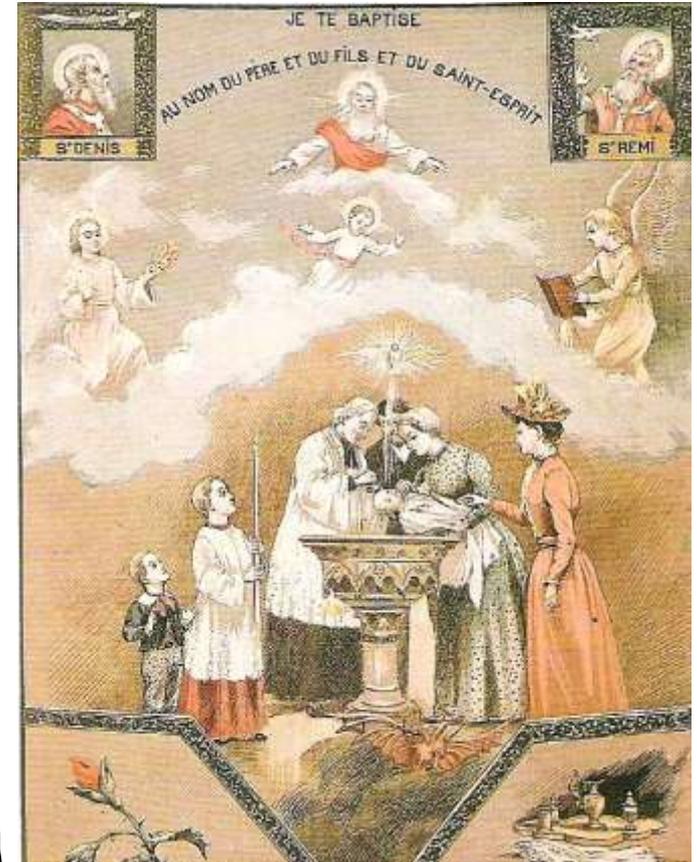
première fille

grand-mère paternelle

maternelle la seconde,

ensuite celui du parrain

ou de la marraine.



2883.

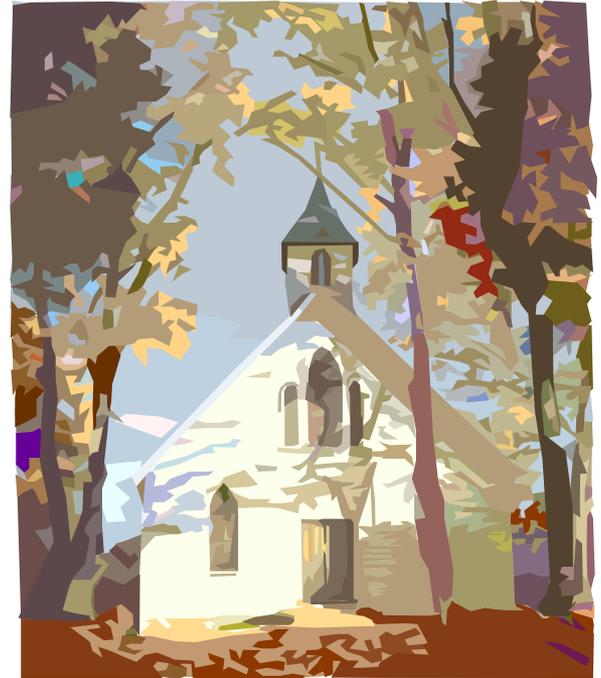
Au Jeudi, Treize Décembre, mil huit-cent-Vingt-un
 Devant moi, soussigné, Adjoint, Chevalier de l'Ordre Royal et
 Militaire de St. Louis, faisant les fonctions d'Officier public
 de l'état civil, par Délégation de M. le Maire, est comparu M.
Adelle-Cléophras, Flaubert, Chirurgien en chef, à
 l'Hôtel-Dieu, de cette Ville, domicilié rue de Secat, n. 17, &
 épouse de Dame Anne-Justine-Caroline, Fleuret;
 Lequel m'a déclaré, que le jourhier, à quatre heures du
 matin, est né, en son domicile précité et de son mariage
 contracté, en cette Ville, le dix février, mil huit-cent-Vingt,
 un enfant d'âge masculin, qu'il m'a présenté et au quel
 il a donné le prénom de Gustave; présence de M. M.
Anne-François-Adelle, l'Normand, âgé de vingt-quatre ans,
 Chirurgien-interne, au dit Hôtel-Dieu, y domicilié, et Louis-François
Stanislas, l'elerc, âgé de quarante ans, Officier de Santé,
 domicilié place du Vieux-Marché, n. 20, ainsi; Par quels
 témoins et le déclarant, ont signé, lecture faite.

Flaubert

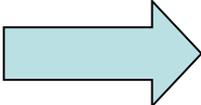
Flaubert *(signature)* Fleuret *(signature)*
(signature)

**Comment retrouver
un baptême ou une naissance**

Avant la Révolution (BMS)
la paroisse d'origine
est souvent mentionnée
dans l'acte de mariage,
mais :

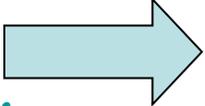


La personne peut être **originnaire**
d'une paroisse (où vivent encore ses
parents) **et résider dans une autre.**

 l'acte précise une paroisse
de **droit** (celle où vivent les
parents) et une paroisse de **fait**
(celle où vit le (ou la) futur(e)
conjoint).

La personne et sa famille se sont installés dans une autre paroisse, l'acte de mariage n'indiquera pas toujours la paroisse de naissance.

 chercher dans les actes de mariage, baptême des enfants, mariage des enfants
toute indication permettant de localiser l'origine des conjoints.

 essayer de détecter une absence de naissance.

Les naissances se font à un rythme régulier : environ 2 à 3 ans entre 2 enfants consécutifs, plus quand la mère dépasse 35 ans.

Dix mois après le décès d'un nourrisson peut aussi naître un autre enfant.

En calculant les écarts d'âge entre les enfants, on peut voir un trou qui peut correspondre à la naissance d'un enfant.

Autre piste :

rechercher les actes concernant les frères et les sœurs

L'un d'eux donnera peut-être une information sur le lieu où se trouve l'acte recherché.

A partir de 1906

les recensements de population
indiquent le lieu de naissance.

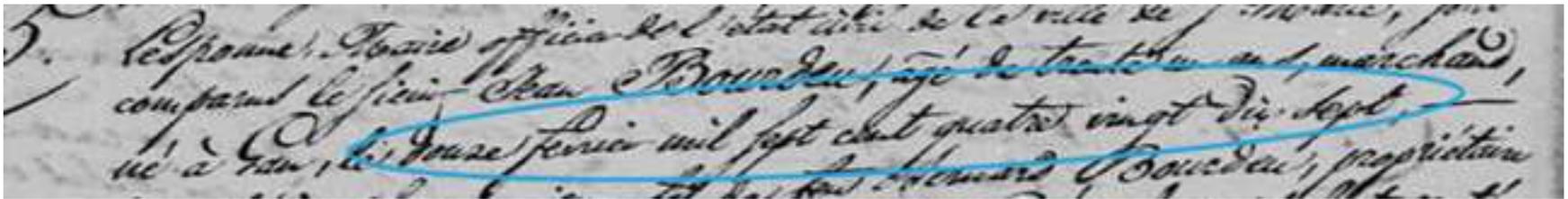


Ils sont consultables aux Archives
Départementales.

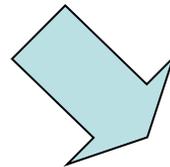
Seulement quelque fois....

parfois un peu tardive ...

o 12 février 1797 (acte de mariage)



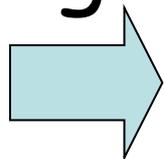
5. Lesdites Parties officia de l'état civil de la ville de ...
comparaient le sieur Jean Boudou, âgé de trente ans, marchand,
né à ... le douze février mil sept cent quatre vingt dix sept.



o 24 pluviôse an V

Naissance de Jean Bourdeau N° 48
Aujourd'hui vingt trois Germinal d'an cinquiesme
de la republique Francaise, une et indivisible, à
neuf heures du matin, par devant moy Joseph
Lestouquet adjoint municipal de
Gan, Elu le vingt neuf Floréal de

o 23 germinal an V



o 12 avril 1797



Departement des Basses Pyrenes
declare à moy Joseph Lestouquet, que Marie
Souey, son Epouse en legitime mariage, est
accouchée le vingt quatre Niviose, à une heure
après minuit, dans sa maison, d'un enfant mâle

... et de baptême mais à 3 dates différentes

Le 4 jour du mois de Janvier 1723 par moy Curé de cette
paroisse localigné a été baptisé
Pierre Caplin marchand et dame Blaise son épouse
Le même jour son param flamme le neque et la maraine
Elizabeth Cocquene et tout deux de cette paroisse lesquelles
ont signé avec moy et present acte ce jour et au lieu susdit.

Le 14 jour du mois de Février 1723 par moy Curé de cette
paroisse localigné a été baptisé
Pierre Caplin marchand et dame Blaise son épouse
Le même jour son param flamme le neque et la maraine Elizabeth
Cocquene et tout deux de cette paroisse lesquelles ont signé avec moy
et present acte ce jour et au lieu susdit.



Le 24 jour du mois de Février 1723 par moy Curé de
cette paroisse localigné a été baptisé
Pierre Caplin marchand et dame Blaise son épouse
Le même jour son param flamme le neque et la maraine Elizabeth
Cocquene et tout deux de cette paroisse lesquelles ont signé avec moy
et present acte ce jour et au lieu susdit.

Juste un oubli...

Le 16 juillet l'année oubliée est née entre huit et neuf heures
du soir, et ne s'est baptisée le 17e jour humain n'étant pas venue
à peine, comme de l'œuvre par saquette fille de Charles Galbrun
de Chetany, et c'est parvenu Joseph Ponce, et ma mère Rolande
Dunone, parents de la déclaration fait par la sordide saquette
Gabriel Marie Joseph Ponce, prêtre d'unant jacobin religieux
L'année oubliée est née et le lendemain...

Une fille ! Pas un garçon !

N^o 2
Carranier
françois

Lequays ferrais, mil huit cent quinze, ce jour hui du
matin de vant nous maire de la Communne de St Germain,
a compare Pierre Carranier Cattelotant, habitant a farges,
même Communne, lequel nous a déclaré qu'il est né de lui
Le jour de hier Et de Marie maget son Epouse, un garçon
nommé françois Carranier. Dont acte fait & Lu en présence
de françois ferrolle et de marcat Paris, Cattelotans, habitans
a Millidemaugy, dite Communne, qui nous maire a veu signer
après que les Parties ont déclaré ne sçavoir signer de Lequays
Charot

N^o 3

En leur présence au Curateur ayant du le faire de Ce En qui

Chambre
de Justice

du 14 février 1842

jugement qui
de l'acte de
naissance de
Cassanier du 14 février
1815 n° 2 du registre
qui est une fille et
non un garçon.

Louis Philippe Roi des Français a tout présent et avenir fait
faire faire que, la première Chambre du Tribunal Civil de première instance
de l'arrondissement de Clermont Ferrand Chef lieu du département du puy deôme
a rendu sur requête le jugement suivant a Monsieur le président et juges
Compétant le Tribunal de première instance de Clermont Ferrand, Marius maret
propriétaire a charge Commune de saint germain demandeur
en acte de l'état civil de la Commune de st germain du quinze
février mil huit cent quinze. Constatant la naissance d'un garçon nommé François
Cassanier du mariage de pierre Cassanier avec marie maret, secondement l'acte de
décès du dit sieur Cassanier du douze avril mil huit cent vingt cinq, troisièmement
un certificat de l'ère le trois février mil huit cent quarante deux par le maire de
saint germain duquel il résulte qu'une erreur a été commise dans l'acte
de naissance sus énoncé. Cet acte suppléant a une fille nommée Françoise
Cassanier, qui n'a jamais existé dans la famille. D'un autre côté appelé François
quatrièmement le certificat du greffier. Constatant aussi que les registres déposés au
greffe et registre par l'acte de naissance applicable a François Cassanier cinq
vièmement Les articles quatre vingt dix neuf et autres du Code Civil, dire que l'acte
de naissance dont s'agit sera rectifié, et que sur les registres et marge
du dit acte il sera fait mention que cet acte suppléant a une fille appelée

3 enfants à 48h d'intervalle

1642. Jacquettre Gaulard femme de Jean Gron
de foissy euventr de trois enfans, arrousa
du premier le quatorziesme Jannier mil six
cents quarante deux, euz un filz qui fut
baptisee l'ediz jour par le se Cur' d'au higny
La Viller, moy Cur' de foissy sousignur pour
absens, euz nomme Francois pour honneur
Milloy & Francois Prestre femme Jean Garroy
de foissy et parray currain. Bannitub

Et le second dedit mois de Jannier par
1642. La ditte Jacquettre Gaulard femme dudit
Jean Gron arrousa den deux autres enfans,
Lez deux sicut apul midy, le premier d'elquels
fut un filz nomme a son baptisme saurdeus
pour saurdeus s'urotte femme de siarde
Marquis d'ediz foissy. Et le second qui estoit
un garroy de nuit me des trois fut appelle
au baptisme dimanche, pour dimanche
Milloy & foissy son parray. Et l'editz deux
deuxies baptise par moy Cur' sousignur Bannitub
Nouvelme fevrier 1642. fut baptise

Non sans problème !

"Le onsième avril mille sept cens trente et un, la Catherine RACHET, femme de François ROGIER, maître d'école à Bettainvillers, est accouchée a deux heures du matin d'un enfant mâle qui pour avoir été trop longtemps au passage, est mort aiant été baptisé auparavant par sa tante paternelle en présence de plusieurs autres femmes, parce que la matrone avait perdu la trémontane. Il a été enterré dans le cimetiére de Bettainvillers par le sousigné cure."

09.11.1775 : naissance de Jean Nicolas DIDION, fils de Jean DIDION, cordonnier, et de Marguerite LAMERLE.

Mention marginale : "Notre sage femme, Barbe, épouse de François MENY, lui a extrait le meconium avec succès. C'est une liqueur d'un jaune roux situe dans le cordon ombilical : elle est le germe de la petite verole. l'opération se fait en coupant le cordon a six pouces, en le comprimant doucement, et en le lavant avec de l'eau tiède et du sel, jusqu'a qu'il paroisse une goutte d'un beau sang. apres quoi on fait la ligature. Methode certaine pour preserver de la petite verole. Je passe soixante ans. l'opération m'a été faite par mon pere médecin. Je n'ai pas encore eu la petite verrole. VYART, cure de Mance."

N.B.- Son père, était chirurgien stipendié a Bar-le-Duc.

Le Cinquieme Jour de fevrier de l'an mil Sept
 Cent Vingt Six, Joseph Habram, fils de Habram
 Et d'Anne son épouse Natif de Castel dante
 Le pays de Zesse, Juifs, a esté baptisé dans
 l'Eglise parochiale de Saint Eloi de la ville
 d'Yffouden Esbois diocese de Boulogne apres
 auoir esté instruit des principes de la Religion
 Chrestienne apostolique, Et Romaine Et auoir
 Respondu En sa langue allemande Conformement
 aux demandes qui luy ont esté faites Sur tout
 Les articles de la Religion Chrestienne
 a luy proposez par Le pere Martial de Bouillon
 Religieux Capucin prestre, predicateur qui a eu
 La precaution de prendre un homme qui a serui
 de Truchement qui Entendoit Les deux Langues
 qui peut rendre temoignage que tout ce qu'il
 a répondu En allemand a esté conforme par son temoignage
 aux demandes qui luy ont esté faites touchant
 La doctrine de la Religion Chrestienne apostolique
 Et Romaine, Lesquelles demandes luy ont esté faites
 par Le Reverend pere Martial de Bouillon En
 presence de Monsieur Guenois Curé de St Eloi
 Et vices pasteur d'Yffouden le duoboy qui a
 Compaignoit dans cette s^{te} Ceremonie qui a
 fait en a esté reçu La permission de M^r
 Lamouille Vicair General de Meauxneuse

Une
 conversion
 sous
 traduction

L'illustrissime & Reverendissime Cardinal de Gesure
archevêque de Bourges, agréé les demandes susdites
faites audit Joseph Habtama en ses réponses touchant
La Religion Chrétienne qu'il vouloit professer & agréé
l'aveu de luy administré L'Esp. Baptisme par le
Cure de ladite paroisse de St. Civ, luy ay administré
L'Esp. Baptisme, son parrain a été l'honorable &
discrette personne Messire Henry Blanchard prestre
vicair de cette paroisse de St. Civ, qui luy a donné le
nom d'Henry, La Marceine damoiselle Marie Delalande
fille de feu Louis Delalande Esuyer & a eue le Nom
donné j'ay observé toutes les Ceremonies prescrites par
Le Rituel & on les sous signez avec nous M. Delalande

Blanchard & Martial de Bouillon

prestre capucin Guenois

Le six. Levis mil sept cent vingt six a été